

# Règlement Jeu Concours

## « Grand Jeu de l'Été GSM55 »

### Article 1 : Société organisatrice

La société DOVEMA, éditrice du site **GSM55.com**, SAS au capital de 5 000 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 504228230 au greffe de BOBIGNY, dont le siège social est situé au :

30 bis Rue Girard  
93100 MONTREUIL

organise un jeu concours avec obligation d'achat sans minimum d'achat (ci-après désigné par « Jeu »), intitulé « Grand Jeu de l'Été GSM55 ». Cette opération est soumise exclusivement au présent règlement (ci-après le « Règlement »).

Le Jeu et sa promotion ne sont pas gérés et parrainés par Facebook. Dans ce cadre, GSM55.com décharge Facebook de toute responsabilité concernant tous les éléments en lien avec le Jeu, son organisation et sa promotion.

### Article 2 : Acceptation

La participation au Jeu implique de la part des joueurs l'acceptation sans aucune réserve du Règlement et du principe du Jeu. La participation est personnelle et nominative. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du Règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

### Article 3 : Nature du Jeu

Le Jeu se déroule du lundi 15 Juillet 2019 au jeudi 15 Août 2019 inclus. **GSM55 se réserve néanmoins le droit d'avancer ou de reculer la fin du concours en cas de forte ou faible participation.** Le Jeu permet à tout(e) participant(e) de gagner un des lots décrit à l'article 5 du présent Règlement. La simple participation au Jeu entraîne automatiquement un gain pour le participant, la participation au concours étant associée à une commande sur le site GSM55.com. Le jeu est accessible à toutes personnes depuis le site internet GSM55.com. Le site est accessible 7j/7 et 24h/24 (hors éventuels problèmes indépendants de la volonté de GSM55).

### Article 4 : Modalités de participation

La participation au Jeu est ouverte à toutes personnes physiques majeures résidant en France métropolitaine (Corse et DOM-TOM compris) et Belgique disposant du matériel et

d'une liaison permettant un accès à Internet. La participation s'effectue exclusivement par voie électronique sur le site internet dédié visés à l'article 5.1 du présent Règlement.

Sont exclus de la participation au Jeu, le personnel de la société organisatrice, les associés de la société organisatrice, les conjoints, ascendants, descendants directs des membres du personnel et des associés de la société organisatrice.

La société organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participant(e)s, dans le respect de la vie privée des participant(e)s.

## **Article 5 : Principe de fonctionnement du Jeu et Gain**

### **5.1 - Principe de fonctionnement du Jeu**

#### **5.1.1 - Condition de participation**

Pour pouvoir participer au Jeu, l'internaute devra remplir l'ensemble des conditions suivantes :

- Avoir effectué au minimum une commande sur le site GSM55.COM, cette/ces dernière(s) devra/devront être validée(s) et réglée(s) pendant la période du Jeu (date de réception des chèques et virement faisant foi)
- Avoir renseigné une adresse e-mail et postale valide

#### **5.1.2 - Principe du Jeu**

Le Jeu se présente sous forme d'un ticket à gratter. Le / La participant(e) aura dans son colis (en plus du ou des articles commandés) un ticket équivalent à sa participation au Jeu. Le/La client(e) aura simplement à gratter le ticket pour découvrir le contenu de son gain.

Chaque gain sera clairement identifiable derrière la partie à gratter du ticket reçu. Le gain sera associé à un numéro disposé de façon aléatoire dans la zone à gratter (à l'exception des LOT 6 et LOT 7). Ce numéro sera à communiquer impérativement à GSM55.com pour pouvoir prétendre au lot remporté. Attention, ne jeter pas votre ticket tant que vous n'avez pas reçu votre lot. Il pourra vous être demandé à tout moment.

Pour les LOT 6 et LOT 7, le numéro présent sous la partie à gratter correspond au code remise directement utilisable sur le site GSM55.COM (pas nécessaire de contacter nos services).

Les gagnant(e)s remporteront les lots décrits au paragraphe 5.2. Les gains remportés ne pourront faire l'objet d'aucune contestation. Plusieurs participations au jeu sont possibles à dates différentes.

Exception à la participation : un échange ou renvoi suite à un problème quelconque (que ce soit défaut de fabrication, erreur du client etc) ne pourra être comptabilisé comme une nouvelle participation. Aucun ticket ne sera alors délivré dans ce cas précis. Toute commande en dehors du site internet ne pourra faire l'objet d'une participation, un achat effectué au sein de notre entrepôt à Montreuil ne constitue pas une participation. Aucun ticket ne sera délivré.

Pour récupérer son lot, le(s) gagnant(e)(s) devra/devront prendre contact directement avec GSM55 via le standard du SAV au 01.55.82.00.00 ou via le mail [sav@gsm55.net](mailto:sav@gsm55.net) ou directement sur la page Facebook @gsm55com.

## **5.2 Description et nature des lots mis en jeu :**

LOT 1 : 1 smartphone "Samsung Galaxy S10e" d'une valeur de 749€

- Veuillez nous contacter et nous communiquer le numéro présent sous la zone à gratter

LOT 2 : 10 montres connectée d'une valeur de 50€ unitaire

- Veuillez nous contacter et nous communiquer le numéro présent sous la zone à gratter

LOT 3 : 20 casques audio d'une valeur de 30€ unitaire

- Veuillez nous contacter et nous communiquer le numéro présent sous la zone à gratter

LOT 4 : 50 chargeurs externes d'une valeur de 12,90€ unitaire

- Veuillez nous contacter et nous communiquer le numéro présent sous la zone à gratter

LOT 5 : 100 écouteurs d'une valeur de 9,90€ unitaire

- Veuillez nous contacter et nous communiquer le numéro présent sous la zone à gratter

LOT 6 : 10 000 bons d'achat de 3€ dès 10€ d'achat

- Le numéro correspond au code promo. Vous pouvez l'utiliser librement.

LOT 7 : 15 319 bons d'achat de 5€ dès 15€ d'achat

- Le numéro correspond au code promo. Vous pouvez l'utiliser librement.

Répartition sur 25 500 tickets à gratter

## **5.3 Délais et modalités de réception du lot**

Les gagnant(e)s seront invités à envoyer un message (e-mail, message privé ou direct message) à GSM55 une fois leur gain découvert (voir article 5.1.2 ci dessus pour les différents points de contact). Le message devra impérativement comporter le gain remporté ainsi que le numéro du ticket découvert sous la zone à gratter.

**Sans ce numéro unique, le gain ne pourra être expédié.**

Le lot sera envoyé au gagnant(e) dans les jours suivant sa réclamation.

En cas de non contact ou d'informations erronées, le prix sera conservé et à disposition jusqu'au 15 Septembre inclu (exception pour les LOT 6 et LOT 7 : voir ci après). Passé ce délai, le/la gagnant(e) ne pourra plus réclamer son gain. Le gain ne pourra être échangé contre de l'argent ou un bon d'achat.

En cas de non-réception du lot, GSM55 ne peut pas être tenu responsable.

Pour les LOT 6 et LOT 7, le gagnant(e) a jusqu'au 30 Septembre inclu pour profiter de son avantage sur le site GSM55.com. Passé ce délai, le gain qui lui était réservé ne sera plus valide.

## Article 6 : Réclamations

Toutes les réclamations, notamment celles relatives aux gains, au résultat ou à la réception du lot, sont à adresser à la société organisatrice dans les 31 jours suivants la date de fin de jeu. Au-delà de ce délai, aucune réclamation ne sera admise.

## Article 7 : Limitation de responsabilité

La responsabilité de la société organisatrice est strictement limitée à la délivrance du lot valablement gagné. GSM55 se réserve le droit d'écourter, proroger, modifier ou annuler le Jeu si les circonstances l'exigent, sans que sa responsabilité puisse être engagée à ce titre. Ainsi le Jeu est limité à 25 500 tickets, pas un de plus ne pourra être délivré. A ce titre, le Jeu peut s'arrêter à tout moment ou être prolongé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés, notamment via le site Internet de la société organisatrice GSM55.com, sa page Facebook et compte Twitter.

GSM55 se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu, notamment en cas de problèmes techniques par exemple. La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des conditions générales de vente propre à GSM55.com.

GSM55 ne peut être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du site et/ou du Jeu pour un navigateur donné. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la société organisatrice se réserve le droit (s'il y a lieu) d'invalidier et/ou d'annuler le Jeu au cours de la période de dysfonctionnement. Une note d'information sera alors transmise. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

GSM55 ne pourra être tenue responsable, si les données relatives à l'inscription d'un participant ne lui parvenaient pas, pour une quelconque raison dont elle ne pourrait être tenue responsable (par exemple, problème de connexion à Internet chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de nos serveurs pour une raison quelconque, un refus de paiement etc...).

## Article 8 : Respects des règles

Chaque joueur s'engage à participer loyalement et dans le respect des règles du Règlement et des droits des autres joueurs, à la présente opération. Toute attitude déloyale ou frauduleuse entraînera la résiliation de la participation et la perte du gain.

Afin d'éviter les fraudes propres à ce type de Jeu, la société organisatrice informe le/la gagnant(e) que l'éventuel lot gagné à l'occasion de la présente opération ne pourra être envoyé qu'à l'adresse électronique et postale indiquées par ce(tte) dernier(e) lors de la prise de contact vers GSM55

De plus, GSM55.com se réserve la faculté de demander un justificatif d'identité indiquant vos nom et prénoms.

### **Article 9 : Consultation du règlement**

Le Règlement est consultable dans son intégralité depuis la page du Jeu, et sur <https://www.facebook.com/gsm55com> et <https://twitter.com/gsm55france> pour toute demande. Une copie de ce Règlement est adressée à toute personne qui en fait la demande. La demande s'effectue auprès de la société organisatrice : GSM55, 30 bis Rue Girard, 93100 MONTREUIL. Une seule demande de copie sera prise en compte par participant. La société organisatrice se réserve le droit de modifier ce Règlement, toute modification sera consultable sur le site GSM55.com.

### **Article 10 : Loi « Informatique et Libertés » - données nominatives**

Conformément à la Loi dite « Informatique et Libertés », du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel), les informations demandées sont obligatoires et nécessaires à GSM55.com pour la prise en compte de la participation et la distribution du lot au gagnant. Tout participant au Jeu dispose, en application des articles 38 et 40 de ladite Loi, d'un droit d'accès, d'opposition et de rectification aux données les concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à GSM55, 30 bis Rue Girard, 93100 MONTREUIL, en indiquant vos noms, prénoms et adresse. L'identité du gagnant(e) ne sera pas utilisée à des fins de prospection commerciale, sauf accord express préalable de celui-ci. GSM55 ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée du fait de l'utilisation des données collectées par Facebook.

### **Article 11 : Litiges**

La loi applicable au présent règlement est la loi française. Si l'une des clauses du présent règlement est déclarée nulle ou illégale par une décision de justice définitive, les autres dispositions du présent règlement resteront applicables et effectives.

### **Article 12 : Informations**

#### **Adresse postale :**

GSM55 - DOVEMA  
30 bis rue Girard

93100 Montreuil

**Téléphone :**

01.55.82.00.00

**Adresse e-mail :**

[sav@gsm55.net](mailto:sav@gsm55.net)  
[contact@gsm55.net](mailto:contact@gsm55.net)

**Réseaux Sociaux :**

Facebook : @gsm55com

Twitter : @gsm55france

Instagram : gsm55com

**Horaires d'ouverture du SAV :**

Du lundi au jeudi de 9h à 12h30 et 13h30 à 18h

Le vendredi de 9h à 12h30 et 13h30 à 17h